



## FICHE TECHNIQUE ET PEDAGOGIQUE

24<sup>ème</sup> Congrès de l'Institut du droit équin : *nouvelles technologies de la filière équine : quels enjeux juridiques ?*

Le 25 octobre 2018 – Hippodrome d'Auteuil - Paris

### Objectifs

- Permettre aux stagiaires d'acquérir des connaissances juridiques approfondies sur une thématique ciblée du droit équin.
- Offrir aux stagiaires une occasion d'échanger entre professionnels du droit et professionnels du cheval.
- Apporter aux stagiaires une meilleure connaissance des enjeux juridiques de la filière équine.
- Permettre aux participants et aux intervenants d'échanger et débattre sur les problématiques juridiques existant autour des chevaux et de leur utilisation.

### Public et pré-requis

Cette journée de formation est ouverte à tous les adhérents de l'IDE ayant un intérêt pour les enjeux juridiques autour du cheval et de son utilisation.

### Durée et répartition dans le temps

7h00 de formation réparties sur une journée.

Début : 08h45.

Fin : 18h30.

Institut du Droit Equin

### Contenu

Cf. programme détaillé.

## Moyens pédagogiques

- Interventions théoriques et pratiques (analyse des textes et de la jurisprudence) ;
- Illustrations avec présentations power point ;
- Echanges et débats avec la salle ;
- Remise d'un document d'accueil à tous les participants ;
- Envoi d'un compte-rendu détaillé de la journée (interventions et jurisprudences) par mail à l'issue de la formation.

## Moyens techniques

- Salle de formation équipée mise à disposition par L'hippodrome d'Auteuil) ;
- Vidéoprojecteur.

## Moyens d'encadrement

Organisatrices : Claire Bobin et Laurie Bessette, salariées de l'Institut du droit équin.

Formateurs : Guy Hourcabie, Audrey Aussibal, Sophie Beucher, Gérard Majourau, Claudine Eutedjian, Nathalie Moulinas, Valentin Rapin, Marlène Addes, Anne-Sophie Bonnel, Philippe Lassalas, Ludovic De Villèle, Julien Mondou, Jean Fourcart, Lauren Sigler, Cyril Chabert, Fiona Gorin, Paulien Martin, Anaïs Vivion, Mathias Pestre-Mazières, Holly Jessop.

## Modalités de mise en œuvre et d'appréciation des résultats

- Evaluation des acquis : néant,
- Feuille d'émargement (une le matin et une l'après-midi),
- Envoi systématique d'une attestation de présence (validation des heures de formation continue obligatoire pour les professions concernées),
- Remise d'une fiche d'évaluation le jour de la formation et envoi d'un questionnaire permettant de mesurer l'impact de la formation après le déroulement de la formation.